

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

HAUTE-LOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SANSSAC L' EGLISE**

Séance du 31 mai 2024

N° 2024 – 34

Nombre de membres

Afférents au CM : 15

En exercice : 14

Présents : 9

Votants : 14

Date de convocation

Le 27/05/2024

Date d'affichage

Le 27/05/2024

Objet de la délibération 2024-34 :

BATI DECO lot 9

plâtrerie/peinture

Avenant n°1

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 10 JUIN 2024

Et publication ou notification
du 10 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le 31 mai à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BERAUD Jean-Yves, en qualité de maire.

Présents : Messieurs BERAUD Jean-Yves, BARRET Denis, BOYER Joseph, GUILHOT Stéphane, MAZOYER Gérard, Mesdames, DELMAS Marie-Claude, DURAND Claudine, FOURNET-FAYARD Marjolaine, GIRAUD Corinne.

Excusées : Madame JAMMES Sandrine qui a donné procuration à Madame FOURNET-FAYARD Marjolaine, Madame CHACORNAC Emmanuelle qui a donné procuration à Monsieur MAZOYER Gérard, Madame FELGINES Florence qui a donné procuration à Monsieur BERAUD Jean-Yves, Monsieur COSME Vincent qui a donné procuration à Madame DURAND Claudine, Monsieur JACQUES Cyrille qui a donné procuration à Madame GIRAUD Corinne

Participait à la réunion : Madame ALBARET Jeannine secrétaire de mairie/DGS

Mme FOURNET-FAYARD Marjolaine a été désignée secrétaire de séance.

Dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle mairie, il a été décidé par délibération du conseil municipal du vendredi 9 septembre 2022 d'attribuer et de notifier le marché de travaux du lot n°9 – Plâtrerie / Peinture à la SARL BATI DECO pour un montant de 60 267,19 € HT.

Le présent avenant n°1 intervient suite aux adaptations qui ont été opérées en cours de chantier et conduisant à une modification du contenu des ouvrages prévus au marché de base du lot n°9. Ces modifications concernent des travaux supplémentaires d'un montant de 11 309,55 € HT et des travaux en moins de 7 039,64 € HT représentant ainsi une plus-value de 4 269,91 € HT.

A ce titre, au regard de l'avenant n°1 au marché de travaux du lot n°9 – Plâtrerie / Peinture, dont la SARL BATI DECO est titulaire, le prix global et forfaitaire est désormais de 64 537,10 € HT soit 77 444,52 € TTC.

Sur la base de ces éléments, Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

AR Prefecture

043-214302333-20240531-2024_34-DE
Reçu le 10/06/2024

- d'approuver les conditions fixées par avenant n°2 de 4 269,91 € HT portant ainsi le montant du marché de travaux du lot n°9 - Plâtrerie / Peinture à 64 537,10 € HT soit 77 444,52 € TTC.

- de l'autoriser signer et à notifier l'avenant n°1 au marché de travaux du lot n°9 – Plâtrerie / Peinture dont la SARL BATI DECO est titulaire

Après délibération, le conseil municipal :

- approuve les conditions fixées par avenant n°2 de 4 269,91 € HT portant ainsi le montant du marché de travaux du lot n°9 - Plâtrerie / Peinture à 64 537,10 € HT soit 77 444,52 € TTC.

- autorise Monsieur le Maire à signer et à notifier l'avenant n°1 au marché de travaux du lot n°9 – Plâtrerie / Peinture dont la SARL BATI DECO est titulaire

Pour :	13	
Abstention :	1	GUILHOT
Contre :	0	

Fait et délibéré, le 31 mai 2024,
Au registre sont les signatures pour copie conforme



Le Maire,

BERAUD Jean-Yves

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

AR Prefecture

043-214302333-20240531-2024_34-DE
Reçu le 10/06/2024